Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École

fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 21 (1964)

Heft: 10

Artikel: École normale, Neuchâtel

Autor: Mischler, W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-996370

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

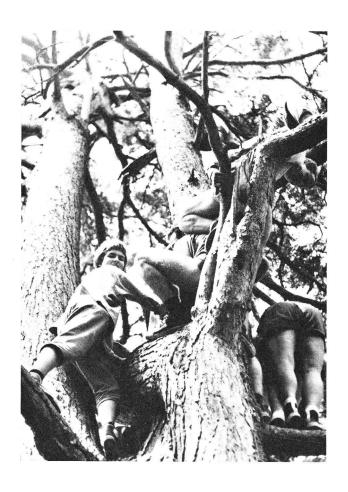
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecole normale, Neuchâtel

W. Mischler



Dans le canton de Neuchâtel, le futur instituteur est soumis aux études suivantes, après le collège classique ou moderne: gymnase, qui délivre, après trois ans et un trimestre, un baccalauréat littéraire, scientifique ou pédagogique. La Chaux-de-Fonds possède également un gymnase comprenant les trois mêmes sections et Fleurier seulement une section pédagogique.

L'étudiant titulaire d'un baccalauréat (en principe pédagogique) entre à l'Ecole normale unique, à Neuchâtel. La durée des études devrait être de quatre semestres ; actuellement, elle est passablement réduite pour pallier le manque de personnel enseignant.

Education physique — installations

Au gymnase de Neuchâtel, tous les étudiants de la section pédagogique (filles et garçons) sont astreints à trois heures hebdomadaires d'éducation physique. Malheureusement, les élèves des sections littéraire et scientifique, pendant toutes leurs études, n'ont aucune heure de gymnastique. La raison en est simple: le gymnase, établissement cantonal, bien que logé depuis peu de temps dans des locaux très modernes, ne dispose pas d'une salle de gymnastique. Et pourtant, l'effectif des élèves justifierait un bâtiment comprenant au moins deux salles.

L'Etat loue donc à la commune de Neuchâtel une des salles de Pierre à Mazel, trois jours et demi par semaine, pour permettre l'enseignement de la gymnastique à la section pédagogique et à l'Ecole normale.

A l'Ecole normale, le programme hebdomadaire prévoit, pour les étudiants, deux heures d'éducation physique et une heure de méthodologie et, pour les étudiantes, une heure d'éducation physique et une heure de méthodologie. Mais les circonstances actuelles ne permettent cet enseignement que pendant la période mi-octobre à début avril (cinq mois et demi!!!).

Les gymnasiens de la section pédagogique sont obligés de participer chaque année à un camp de ski d'une semaine, donc trois en tout. A l'Ecole normale, même obligation. D'autre part, ces dernières années, tous les élèves ont passé une semaine à Macolin: les jeunes gens sous forme d'un cours de base, les jeunes filles sous forme d'un cours d'association avec programme spécial.

A l'intention des gymnasiens, quelques séances facultatives sont organisées chaque automne pour leur permettre de passer les examens de base EPGS, donc en dehors des heures d'école.

Enfin, dernière précision, le même professeur enseigne aux élèves, filles et garçons, de la section pédagogique et de l'Ecole normale.

